



189529 - Il caresse sa femme dans la nuit puis éjacule après le lancement de l'appel à la prière de l'aube

question

J'ai folâtré avec ma femme avant le lancement de l'appel à la prière de l'aube sans aller jusqu'au rapport intime mais du sperme s'est échappé de moi trois ou quatre minutes après l'appel à la prière.. Mon jeûne de la journée suivante est-il valide ou faut-il que je le rattrape?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Votre jeûne est valide. La sortie du sperme après le lancement de l'appel à la prière de l'aube ne l'invalide pas puisque l'émission du sperme résulte d'un contact licite. Les ulémas (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) ont précisé une question assimilable à la présente. Elle concerne le cas de celui qui a un rapport intime nocturne et qui, par la suite, voit du sperme s'échapper de la nuit pendant la journée suivante. Les ulémas affirment que son jeûne est valide.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Si on a un rapport intime avec sa femme avant l'aube puis y met fin dès l'entrée de l'aube ou peu après et éjacule par la suite, on ne perd pas son jeûne puisque l'éjaculation est le résultat d'un contact sexuel licite qui n'entraîne rien d'anormal pour son auteur.** Extrait d'al-Madjmou' (6/350).

Muhamamd as-Sassouqui (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Si on a un rapport intime avec sa femme au cours de la nuit puis voit du sperme se dégager après l'aube, il semble que cela n'entraîne rien. C'est comme si on se mettait du kohl aux yeux pendant la nuit et que la sauge lui parvient à la gorge pendant la journée.** Extrait de Hachiyatou Doussouqui (1/524).

Allah le sait mieux.